

**COMMUNE DE LUSSAN**  
**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU 13 JANVIER 2012**

L'an deux mille douze, le treize janvier, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Lussan, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de M. Michel GUERBER, Maire.

**Présents** : Messieurs M. GUERBER, J.-M. FRANCOIS, P.Y. RENAUD, T.VIEILLOT, B. HAEGELI et Mesdames N. LOISIL, C.-L. CHASTANIER, M. DUFFAUD

**Absents excusés** : R. LAVOINE, M. GUY

**Secrétaire de séance** : N. LOISIL

Date de la convocation : 5 janvier 2012

Monsieur le Maire demande au Conseil de bien vouloir ajouter à l'ordre du jour un point sur l'organisation de l'affouage.

**2012 –01 - APPROBATION DU COMPTE RENDU DE SEANCE DU 15 DECEMBRE 2011 ET SES DELIBERATIONS**

Monsieur le Maire donne lecture du compte-rendu et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve le compte-rendu de séance du 15 décembre 2011 et ses délibérations.

Vote à l'unanimité.

**2012 – 02 – AMENDES DE POLICE 2012**

Monsieur le Maire informe le Conseil de la nécessité de réaliser des aménagements de sécurité routière sur les hameaux de Malataverne et Audabiac ainsi que l'installation de 3 abris bus.

Le service d'appui aux collectivités de la DDTM (ATESAT), contacté pour cette affaire, a estimé les travaux à 20 900 € HT.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- donne un avis favorable à la réalisation de ces aménagements,
- autorise M. le Maire à déposer une demande de subvention dans le cadre des amendes de police 2012.

**2012 – 03 – ETUDE ASSISTANCE MAITRE D'OUVRAGE POUR OPERATION « TERRE D'ABEILLES »**

Monsieur le Maire présente la proposition de prestation de la SEGARD concernant l'assistance à Maître d'Ouvrage pour la programmation d'équipements publics sur le secteur « Terre d'Abeilles ».

Il précise que l'objet de cette mission est :

- une assistance technique à la définition du projet global d'aménagement du secteur et à sa programmation,
- une assistance administrative et juridique pour la passation du marché de maîtrise d'œuvre concernant la construction d'un local technique

Le montant de la mission est estimé à 7 790.00€ H.T

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- donne un avis favorable à la proposition de prestation de la SEGARD concernant l'assistance à Maître d'Ouvrage pour un montant de 7 790.00€H.T.,
- autorise M. le Maire à signer tous les documents relatifs à cette affaire

#### **2012 – 04 -DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX 2012 :**

##### **Réseau de collecte des eaux usées**

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de déposer un dossier de subvention auprès de l'Etat au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux 2012 concernant l'opération « Réseau de collecte des eaux usées secteur quartier Fan Terre d'Abeille ».

Le montant estimatif des travaux s'élève à 144 603.80€ H.T.

Cette demande portera sur 40% de celui-ci soit 57 841.52€.

Une demande de subvention sera également demandée auprès du Conseil Général et de L'Agence de l'Eau pour un montant de 57 841.52€.

Le plan de financement proposé est donc le suivant :

DEPENSES		RECETTES	
Intitulé	Montant H.T.	Origines	Montant H.T.
Travaux	144 603.80€	D.E.T.R.	57 841.52€
		Conseil Général Agence de l'Eau	57 841.52€
		Fonds Propres	28 920.76€
<b>TOTAL</b>	<b>144 603.80€</b>	<b>TOTAL</b>	<b>144 603.80€</b>

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité:

- approuve le plan de financement pour le dossier « Réseau de collecte des eaux usées secteur quartier Fan Terre d'Abeille »
- autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents se rapportant à ce dossier.

#### **2012 – 05 – GAZ DE SCHISTE**

De façon à engager des actions administratives coordonnées pour s'opposer au projet d'exploitation de gaz de schiste du permis de Navacelles, les Maires de l'ensemble de la zone de ce permis ont décidé de se faire assister par un cabinet d'avocat.

Ces actions se traduiront par des courriers et procédures communes et solidaires.

Vote à l'unanimité.

#### **2012 – 06- PERSONNEL COMMUNAL : CREATION D'UN POSTE ADJOINT TECHNIQUE 2<sup>ème</sup> CLASSE 17/35<sup>ème</sup>**

Monsieur le Maire précise que pour assurer l'entretien des bâtiments communaux et les remplacements ponctuels à l'Agence Postale une modification de la durée hebdomadaire de l'agent Martine QUINTANE est nécessaire.

Il convient de créer un poste d'adjoint technique 2<sup>ème</sup> classe 17/35<sup>ème</sup>.

En parallèle, Monsieur le Maire propose de saisir le Comité Technique Paritaire du Centre de Gestion du Gard afin de supprimer un poste d'adjoint technique 2<sup>ème</sup> classe 13/35<sup>ème</sup> et de modifier le tableau des effectifs.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité décide :

- la création du poste d'Adjoint Technique de 2<sup>ème</sup> classe, à temps non complet 17/35<sup>ème</sup> à compter du 01/02/2012 pour l'agent Martine QUINTANE.
- de saisir le Comité Technique Paritaire du Centre de Gestion du Gard
- de modifier le tableau des effectifs

## **2012 – 07- AFFOUAGE**

Monsieur le Maire précise qu'il est nécessaire d'actualiser la réglementation de l'affouage. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité décide d'actualiser la réglementation de l'affouage à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2012 comme suit :

- la carte est nominative,
  - la carte est valable pour un foyer seulement (une taxe d'habitation),
  - la carte est délivrée aux propriétaires d'une résidence principale sur la Commune,
  - la carte est valable du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre de l'année civile,
  - le montant annuel de la carte d'affouage s'élève à 35,00€
  - la coupe de bois est limitée à 10 stères par an et par carte.
- Le bois coupé doit servir uniquement à l'utilisation personnelle.

Une réunion avec les affouagistes sera organisée au cours du premier semestre 2012.

## **QUESTIONS DIVERSES**

\* **Permanence CCAS** : Mme Claire Lise CHASTANIER assurera les permanences les mercredis 18 janvier, 15 février et 14 mars 2012 de 16h00 à 17h00 dans la salle du rez de chaussée de la Mairie.

La séance est levée à 20h10